

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON LE REGLEMENT (UE) N° 1272/2008

Date d'impression :  
16/09/2014  
Numéro de version 1

Révision :  
16/09/2014  
FIRCHIM France SAS

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Identificateur du produit :

Nom du produit :	SHAMPOING AUTO POUDRE
Utilisations identifiées pertinentes de la substance, ou du mélange et utilisations déconseillées :	NEANT
Code du produit :	C50G400
Emploi de la substance, de la préparation :	POUDRE LAVE-GLACE FIRCHIM France SAS
Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de sécurité :	Z.A. DE LA GLEBE – BP 262 – SAVIGNAC 12202 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE cedex Tél : 05.65.81.16.37 – fax : 05.65.81.29.98 Mail : <a href="mailto:contact@firchim.fr">contact@firchim.fr</a>
Numéro d'appel urgent :	France : ORFILA : 0033 (0) 145 42 59 29 Belgique : ORFILA : 0032 (0) 70 245 245
Service chargé des renseignements :	INRS France FDS/SDS Internet server : <a href="http://www.arico.com">www.arico.com</a>

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange	Classification règlement UE N° 1272/2008 Irritation cutanée – catégorie 2 : H315 Lésion oculaire – catégorie 1 : H318
Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :	Le produit est à étiqueter. Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations relative aux préparations dangereuses, dans la dernière version valable.
Système de classification :	La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
<b><u>ELEMENTS D'ETIQUETAGE</u></b>	Marquage selon les directives CEE. Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne « GefStoffV » : réglementation sur les produits dangereux.

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



**Alcohol C10, ethoxylated.**  
N° CAS : 26183-52-8

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P232+P233	Protéger de l'humidité. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P261	Eviter de respirer les poussières.
P262	Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P301	EN CAS D'INGESTION : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
P305	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
P411	Stocker à une température ne dépassant pas 40°C.
Autres dangers :	Résultats des évaluations PBT et vPvB : PBT : non applicable – vPvB : non applicable.

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**FDS TABLETTE LAVE-GLACE**






# FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON LE REGLEMENT (UE) N° 1272/2008

Date d'impression :  
16/09/2014  
Numéro de version 1

Révision :  
16/09/2014  
FIRCHIM France SAS

Caractérisation chimique :  
Description :

Mélanges.  
Produit de nettoyage.

COMPOSANTS DANGEREUX		
CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8 Reg.nr.: 01-2119485498-19-0017	 Carbonate de sodium H319 : Eye Irrit.2	10 à 25 %
CAS: 77-92-9 EINECS: 201-069-1 Reg.nr.: 01-2119457026-42	 Acide citrique H319 : Eye Irrit.2	10 à 25 %
CAS: 5329-14-6 EINECS: 226-218-8 Reg.nr.: 01-211X488XX3-28-XXXX	 Acide sulfamidique H315 : Skin Irrit.2 H319 : Eye Irrit.2 H412 : Aquatic chronic Alcohol C10, ethoxylated	10 à 25 %
CAS: 26183-52-8	 H318 : Eye Dam.1	1 à 5 %
	 H302 : Acute tox.4	
REGLEMENT (CE) N° 648/2004 RELATIF AUX DETERGENTS / ETIQUETAGE DU CONTENU		
Agents de surface non ioniques		< 5 %
Parfums		
INDICATIONS COMPLEMENTAIRES		
Pour le libellé des phrases de risques citées, se référer au chapitre 16 de ce document.		

## 4. PREMIERS SECOURS

### DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Après inhalation	Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles
Après contact avec la peau	En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
Après contact avec les yeux	Rincer les yeux pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Après ingestion	Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Indications destinées au médecin	Néant
Principaux symptômes et effets aigus et différés	Pas d'autres informations importantes disponibles
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.	Pas d'autres informations importantes disponibles

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

C02, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.  
Combattre les foyers importants avec de l'eau

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON LE REGLEMENT (UE) N° 1272/2008

Date d'impression :  
16/09/2014  
Numéro de version 1

Révision :  
16/09/2014  
FIRCHIM France SAS

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Conseils aux pompiers	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Equipement spécial de sécurité	Néant
	Aucune mesure particulière n'est requise.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.	Pas nécessaire.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surfaces et dans les nappes d'eau souterraines.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Recueillir par moyen mécanique.
Référence à d'autres sections	Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Aucune mesure particulière n'est requise.
Prévention des incendies et des explosions	Aucune mesure particulière n'est requise.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Aucune mesure particulière n'est requise
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage	Aucune exigence particulière
Indications concernant le stockage commun	Pas nécessaire
Autres indications sur les conditions de stockage	Tenir les emballages hermétiquement fermés. Stocker à température ambiante et au sec dans des fûts bien fermés.
Utilisations finales particulières	Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques	Sans autre indication, voir chapitre 7.
Paramètres de contrôle	Néant.
Composants présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail	Le produit ne contient pas en quantité significatives, des substances présentant des valeurs seuils à surveiller.
Remarques supplémentaires	Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur, au moment de son élaboration.
Contrôles de l'exposition	Equipement de protection individuel
Mesures générales de protection et d'hygiène	Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et fin de travail.
Mesures générales de protection et d'hygiène (suite)	Eviter tout contact avec les yeux et la peau.
Protection respiratoire	N'est pas nécessaire.
Protection des mains	




Gants de protection.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON LE REGLEMENT (UE) N° 1272/2008

Date d'impression :  
16/09/2014  
Numéro de version 1

Révision :  
16/09/2014  
FIRCHIM France SAS

Matériau des gants	Valable lors de contacts prolongés comme en production. N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale des tablettes. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit, à la substance, à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Le choix des gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à un autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Temps de pénétration du matériau des gants	Caoutchouc nitrile, naturel (latex). Gants en PVC. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Protection des yeux	 Lunettes de protection. Valable lors de contacts prolongés, comme une production. N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale des tablettes.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles. Indications générales.

Aspect forme	Solide
Aspect couleur	Selon désignation du produit
Aspect odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	pH = 6.5 à 2 g/L
Point de fusion	Non déterminé
Point d'ébullition	>999°C
Point d'éclair	Non applicable
Inflammabilité (solide, gazeux)	Non déterminé
Température d'inflammation : température de décomposition	Non déterminé
Auto inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion	Le produit n'est pas explosif
Limites d'explosion :	
Inférieure	Non déterminé
supérieure	Non déterminé
Pression de vapeur	Non applicable
Densité	Non déterminée
Densité relative	Non déterminée
Densité de vapeur	Non applicable
Vitesse d'évaporation	Non applicable
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	Soluble
Coefficient de partage (n-octano/eau)	Non déterminé
Viscosité :	
Dynamique :	Non applicable
Cinématique :	Non applicable
Teneur en solvants :	
Solvants organiques	0.0%
Teneur en substances solides :	98.00%
Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON LE REGLEMENT (UE) N° 1272/2008

Date d'impression :  
16/09/2014  
Numéro de version 1

Révision :  
16/09/2014  
FIRCHIM France SAS

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité	Néant
Stabilité chimique	Néant
Décomposition thermique / conditions à éviter	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
Condition à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Matières incompatibles	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Produits de décomposition dangereux	Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<i>Toxicité aiguë</i>		
Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification		
5329-14-6 acide sulfamidique		
oral	LD50	3160 mg/kg (rat)
<i>Effet primaire d'irritation</i>		
De la peau	Pas d'effet d'irritation	
Des yeux	Effet d'irritation	
sensibilisation	Aucun effet de sensibilisation connu	

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité aquatique	Pas d'autres informations importantes disponibles
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
<i>Comportement dans les compartiments de l'environnement :</i>	
Potentiel de bioaccumulation	Pas d'autres informations importantes disponibles
Mobilité dans le sol	Pas d'autres informations importantes disponibles
<i>Autres indications écologiques :</i>	
Indications générales	Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification propre) : peu polluant, ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
<i>Résultats des évaluations PBT et vPvB</i>	
PBT	Non applicable
vPvB	Non applicable
Autres effets néfastes	Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

<i>Méthodes de traitement des déchets</i>	
Recommandation	Ne doit pas être évacué avec les ordures

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON LE REGLEMENT (UE) N° 1272/2008

Date d'impression :  
16/09/2014  
Numéro de version 1

Révision :  
16/09/2014  
FIRCHIM France SAS

	ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
<i>Emballages non nettoyés</i>	
Recommandation	Evacuation conformément aux prescriptions légales
Produit de nettoyage recommandé	Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ONU	Néant
ADR / ADN / IMDG / IATA	
Nom d'expédition des Nations Unies	Néant
ADR / ADN / IMDG / IATA	
Classes de danger pour le transport :	Néant
ADR / ADN / IMDG / IATA	
Groupe d'emballage	
ADR / IMDG / IATA	Néant
Dangers pour l'environnement	
Marine polluant	Non
Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur	Non applicable
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Evaluation de la sécurité chimique	Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
------------------------------------	--

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Ces informations sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Pour les substances avec numéro d'enregistrement REACH, les informations sur la classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 sont données par le fournisseur de la substance. Pour toutes les autres substances, les informations sur la classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 sont données à titre indicatif (calcul automatique du logiciel) et pourront être modifiées en fonction des données fournisseurs.

*Libellés des phrases de risque citées*

H302	NOCIF EN CAS D'INGESTION
H315	PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE
H318	PROVOQUE DES LESIONS OCULAIRES GRAVES
H319	PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX
H412	NOCIF POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, ENTRAINE DES EFFETS NEFASTES A LONG TERME
R22	NOCIF EN CAS D'INGESTION
R36	IRRITANT POUR LES YEUX
R36/38	IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
R41	RISQUE DE LESIONS OCULAIRES GRAVES
R52/53	NOCIF POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT ENTRAINER DES EFFETS NEFASTES A LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE